



ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION  
**AO5 - RÉDUCTION DES IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SUR  
LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST**  
**2018-2022**

03.10.2022

# 1. INTRODUCTION

L'espace côtier ouest-africain abrite plusieurs écosystèmes sensibles qui procurent de nombreux services écosystémiques. Malgré leur importance, ils demeurent menacés par le développement infrastructurel et l'urbanisation anarchique. Face à cette problématique, le projet de Réduction des impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers (PRISE), a été initié dans cinq pays : Sénégal, Mauritanie, Cabo Verde, Guinée-Bissau et Guinée.

PRISE cible essentiellement les herbiers marins, les mangroves et les plages de ponte des tortues marines et s'articule autour de cinq stratégies : Amélioration des connaissances et des outils ; Plaidoyer et sensibilisation ; Amélioration du cadre juridique ; soutien à l'application des outils et des connaissances et Renforcement du partenariat.

Il est mis en œuvre par des équipes multipartites (organisations de la société civile (OSC), universités, institutions étatiques, ONG, APPEL<sup>1</sup>, médias).

## LES OBJECTIFS SONT :

- Élaborer et/ou actualiser des outils de planification et de gestion prenant en compte les sites côtiers sensibles dans les pays ciblés ;
- Renforcer les capacités des services techniques et cadres professionnels sur la réduction des impacts des infrastructures dans les écosystèmes côtiers sensibles ;
- Renforcer les capacités des OSC pour jouer un rôle de veille et d'alerte dans la gestion environnementale des infrastructures côtières ;
- Élaborer et/ou actualiser des textes législatifs et réglementaires relatifs à la construction d'infrastructures côtières et leurs impacts sur les sites sensibles ;
- Soutenir l'application des outils et des connaissances au niveau des sites prioritaires ;
- Renforcer le partenariat entre parties prenantes nationales et régionales.

## BUDGET TOTAL DU PLAN D'ACTION

€ 4,972,500

## BUDGET PAR STRATEGIE

- Amélioration connaissances et outils 29%
- Plaidoyer et sensibilisation 12%
- Cadre juridique et réglementaire 18%
- Application outils et connaissances 7%
- Renforcement du partenariat 3%



## LES PARTENAIRES



<sup>1</sup> Réseau régional des parlementaires et élus locaux pour la protection de l'environnement et de la nature.

**STRATÉGIE 5 : RENFORCEMENT DU PARTENARIAT**

**RÉSULTAT 5.1:** Le partenariat régional est bien renforcé pour une meilleure coordination, communication et gouvernance pour une prise en charge des impacts des infrastructures.

**RÉSULTAT 5.2:** Le partenariat partage les expériences, les connaissances et les bonnes pratiques de gestion environnementale des infrastructures.

**RÉSULTAT 5.3:** De nouvelles sources de financement viennent appuyer les initiatives sous-régionales afin de consolider le partenariat après 2022.

**STRATÉGIE 1 : AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES OUTILS**

**RÉSULTAT 1.1:** Les outils de planification et de gestion de l'environnement prennent en compte les écosystèmes côtiers sensibles.

**RÉSULTAT 1.2:** Les principales infrastructures côtières existantes ou prévues susceptibles d'impacter les écosystèmes sensibles sont connues dans les pays ciblés.

**RÉSULTAT 1.3:** Les bonnes pratiques environnementales de protection des écosystèmes clés sont capitalisées et mises à disposition des acteurs nationaux.

**RÉSULTAT 1.4:** Les zones côtières d'intérêt biologique, sensibles et vulnérables à l'implantation des infrastructures sont identifiées et font l'objet de mesures spécifiques de protection.

**RÉSULTAT 1.5:** Les services techniques et les cadres professionnels nationaux disposent de capacités pour la mise en œuvre des bonnes pratiques.

**STRATÉGIE 2 : PLAIDOYER ET SENSIBILISATION**

**RÉSULTAT 2.1:** Les OSC ont les capacités requises pour participer à la réduction des impacts des infrastructures et s'engagent à protéger les écosystèmes côtiers sensibles (Watchdog).

**RÉSULTAT 2.2:** Les capacités des communautés locales autour des sites sont renforcées pour prendre en charge les enjeux de la réduction des impacts des infrastructures, et ces dernières s'engagent à participer à la protection des écosystèmes côtiers sensibles.

**RÉSULTAT 2.3:** Le secteur privé comprend la nécessité de protéger les écosystèmes et s'engage à minimiser les impacts des infrastructures sur la zone côtière.

**RÉSULTAT 2.4:** Les réseaux nationaux de parlementaires comprennent la nécessité de protéger les écosystèmes côtiers sensibles, et s'engagent pour la réduction des impacts des infrastructures.

**RÉSULTAT 2.5:** Les institutions étatiques (agences nationales, ministères, et planificateurs) sont outillées pour mieux engager les parties prenantes (OSC, communautés, secteur privé) dans un dialogue destiné à protéger les écosystèmes côtiers sensibles contre les impacts des infrastructures.

**STRATÉGIE 4 : SOUTENIR L'APPLICATION DES OUTILS ET DES CONNAISSANCES AU NIVEAU DES SITES**

**RÉSULTAT 4.1:** Les écosystèmes côtiers sont bien pris en compte/intégrés dans les plans de développement.

**RÉSULTAT 4.2:** Les évaluations environnementales sont intégrées dans le processus de planification et de développement des infrastructures, et les nouveaux projets d'infrastructures sont assujettis à un contrôle environnemental.

**STRATÉGIE 3 : AMÉLIORER LE CADRE JURIDIQUE**

**RÉSULTAT 3.1:** Le cadre juridique de chaque pays est actualisé.

**RÉSULTAT 3.2:** Des conventions pertinentes, des protocoles et des directives à l'échelle régionale sont adoptés au niveau national.

**MENACE**

Atténuation des impacts des nouvelles infrastructure côtière et des infrastructure existantes

**STRESS**

Atténuation de la dégradation des plages (perte, lumière), du changement de regime hydrologique et de l'érosion côtière

**SCOPE: SITES PRIORITAIRES D'AUTRES PLANS D'ACTION EN CAP-VERT ; GUINÉE ; GUINÉE BISSAU ; MAURITANIE ET SÉNÉGAL**

Zones de pontes tortues marines

Mangroves

Herbiers marins

**OUTCOME:** D'ici à 2022, le développement des infrastructures sur les principales pontes des tortues marines, les mangroves et les herbiers marins est régulé et durable

## 2. ACTIVITÉS ET PROGRÈS

---

La mise en œuvre de l'OAP a permis des progrès importants grâce à une approche novatrice, participative, inclusive et interactive avec les parties prenantes. La mise en place de comités de suivi et d'alerte dans les différents pays ciblés permet de dénoncer les pratiques non-durables dans les zones sensibles.

Le Plan d'Aménagement de la Zone Côtière et de la Mer Adjacent de l'île de Boa Vista au Cabo Verde a fait de cette île la première à disposer d'instruments de gestion prévus dans le système de planification du pays. Ce plan a constitué une nouvelle approche dans la définition des priorités notamment l'intégration d'une OSC dans le comité de suivi.

La mise en place du processus de Planification spatiale marine permet au Sénégal de disposer d'un outil de planification, d'aménagement et de gestion holistique et spécifique à l'espace marin et sert également de cadre fédérateur et de synergie des interventions des différents acteurs sur l'espace marin et côtier.

### STRATÉGIE 1: AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET DES OUTILS

Dans cette stratégie, il est question d'élaborer et/ou d'actualiser des outils de planification et de gestion de l'espace côtier et de renforcer les capacités des acteurs sur les impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers sensibles à travers :

- L'élaboration et l'harmonisation des outils de planification et de gestion des écosystèmes côtiers ;
- Le renforcement des mesures physiques de conservation des aires protégées ;
- L'élaboration des contenus des formations et le renforcement des capacités ;
- La production de connaissances et de guides de bonnes pratiques sur les écosystèmes côtiers sensibles.

### STRATÉGIE 2: PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

Il s'agit de sensibiliser et de former les OSC, les communautés locales, les institutions publiques et privées sur la problématique de la réduction des impacts des infrastructures sur les écosystèmes côtiers sensibles (ECS) dans les pays cibles par :

- La sensibilisation, l'éducation et la formation des parties prenantes sur la protection des ECS ;
- La mobilisation des réseaux de parlementaires et des élus locaux dans la protection des ECS ;
- La redynamisation des OSC locales ;
- La mise en place de cadres de veille et d'alerte.

### STRATÉGIE 3: AMÉLIORATION DU CADRE JURIDIQUE

Dans cette stratégie, le but est de renforcer les cadres juridique et institutionnel relatifs à l'implantation d'infrastructures et à la protection des ECS par :

- La ratification des protocoles additionnels (Convention d'Abidjan) au niveau national ;
- L'élaboration/actualisation des textes de lois protégeant davantage les ECS ;
- L'appui des services étatiques à l'adoption des nouvelles directives sur les évaluations environnementales.

### STRATÉGIE 4: APPLICATION DES OUTILS ET DES CONNAISSANCES

Cette stratégie consiste à mettre en place des mesures physiques de protection des écosystèmes côtiers sensibles et à réaliser les évaluations et audits environnementaux d'infrastructures dans et/ou autour des sites sensibles à travers, entre autres :

- L'intégration des évaluations environnementales dans les plans de développement ;
- L'élaboration de supports d'informations pour la capitalisation des études de cas ;
- La vulgarisation des recommandations des études de planification et de suivi ;
- La contribution à la mise en œuvre des textes juridiques actualisés.

### STRATÉGIE 5: RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

Cette stratégie consiste à renforcer la collaboration et les synergies entre les parties prenantes des différents pays et la mobilisation des ressources à travers :

- L'organisation de réunions nationales et régionales ;
- L'organisation de visites d'échange et d'expériences ;
- La formalisation des conventions de partenariat entre les structures des pays membres ;
- L'élaboration de la version 3 de l'OAP.

### LEÇONS APPRISSES ET ENSEIGNEMENTS

Les principales leçons apprises de la mise en œuvre portent sur l'élaboration d'outils, et l'engagement des parties prenantes.

1. La mise en place du cadre de partenariat a permis de renforcer la synergie d'action entre les acteurs et de pérenniser la dynamique d'échange.
2. La volonté forte de collaboration a été le levier essentiel pour surmonter les obstacles (linguistiques, administratifs, etc.) à l'échelle sous-régionale (MOOC), et à l'échelle nationale (POOC-M) au Cabo Verde.
3. Les contraintes administratives et l'instabilité dans les institutions publiques sont des éléments importants à considérer dans la planification pour éviter des retards dans la mise en œuvre des activités
4. Les différences dans les approches, les procédures administratives et financières, entre les OSC, ONG, et les institutions publiques ont été des sources de dysfonctionnement dans la mise en œuvre des activités
5. La nouvelle procédure contractuelle adoptée avec les institutions publiques (contrat tripartite) a engendré des retards conséquents dans le démarrage effectif des activités de l'OAP.
6. La gestion adaptative a été un moyen efficace pour assurer la mise en œuvre des activités (mutualisation des ressources financières, réaménagement des plans de travail, etc.) et pour surmonter les restrictions liées au COVID 19

### 3. RÉSULTATS ET IMPACTS

---

La mise en œuvre du projet PRISE a permis d'atteindre des résultats appréciables, et ce à plusieurs niveaux.

Au niveau de la planification et de la gestion de l'espace côtier, des outils ont été mis en œuvre et prennent en compte les écosystèmes côtiers dans les différents pays cibles : Le Plan d'Aménagement de la Zone Cotière et de la Mer Adjacent de l'île de Boa Vista (Cabo Verde), les évaluations environnementales (Cabo Verde, Guinée-Bissau, Guinée, Mauritanie et Sénégal), les directives et audits environnementaux et les guides sectoriels.

Sur le plan réglementaire, des textes de loi ont été promulgués et des décrets signés afin d'optimiser l'utilisation rationnelle de l'espace prenant en compte la conservation des écosystèmes : loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires<sup>1</sup> au Sénégal, arrêtés portant sur le POOC\_M<sup>2</sup> au Cabo Verde.

Au niveau local, des cadres de veille et d'alerte multipartite ont été mis en place par les OSC (Sénégal, Guinée-Bissau, Guinée, Mauritanie) pour prendre en charge, avec les communautés locales, la problématique des infrastructures dans les écosystèmes côtiers sensibles afin de créer les conditions d'un dialogue permanent.

Enfin, les procédures d'élaboration du plan d'aménagement et de gestion intégrée de l'archipel des Bijagos et le plan de zonage du delta du Saloum ont été enclenchés.

Malgré ces résultats positifs, d'autres n'ont pas été atteints. Il s'agit entre autres :

- i. des processus de ratification des protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan par les différentes parties. Ces derniers ont démarré dans la plupart des pays mais restent tributaires de plusieurs difficultés telle que la lourdeur des procédures administratives des acteurs étatiques impliqués ;
- ii. les études sur les Zones marines d'importance écologique et biologique n'ont pas été validées d'où la non-intégration de leurs recommandations dans les plans d'aménagement des sites prioritaires.

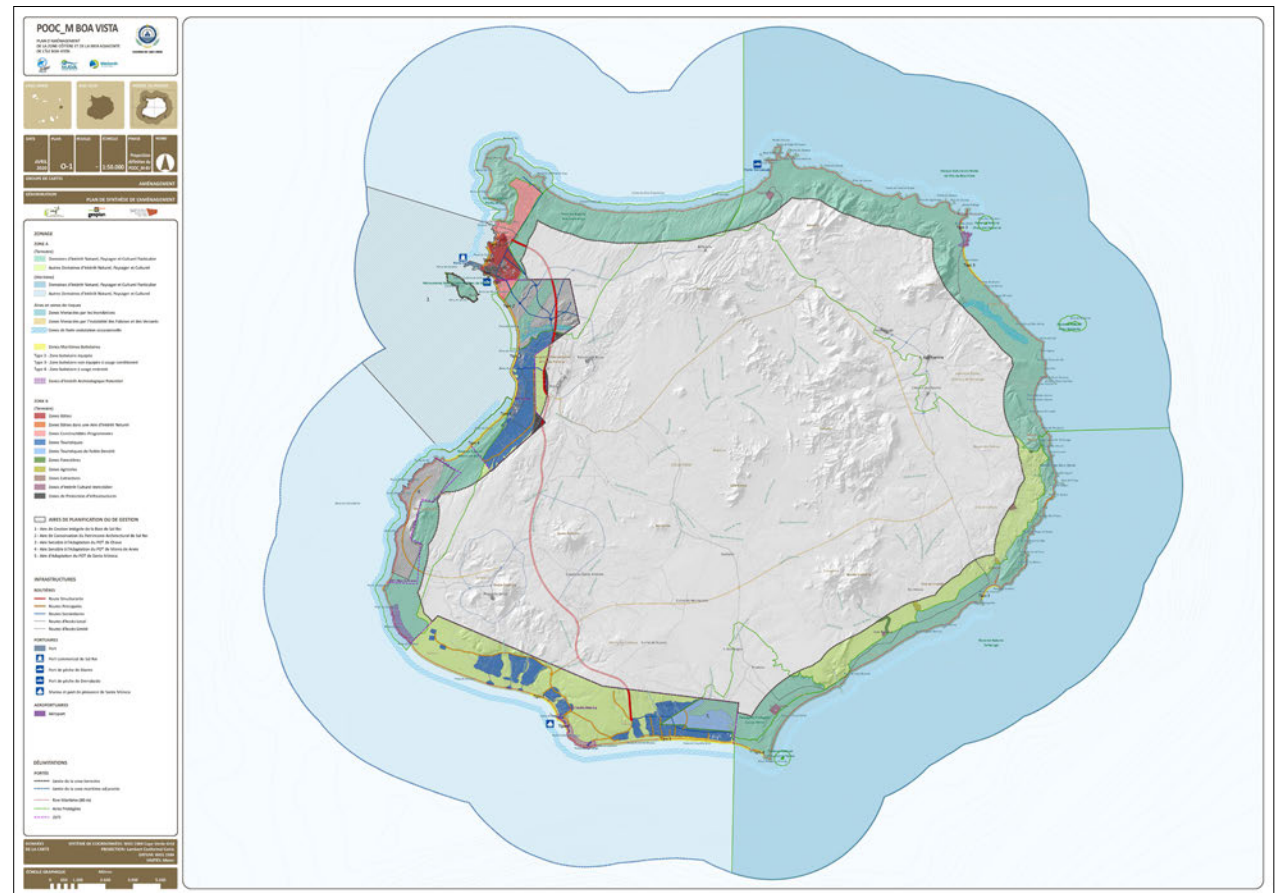
<sup>1</sup> loi 2021-04 du 12 Janvier 2021 au Sénégal

<sup>2</sup> élaboration (n°29/20179) et publication au Bulletin officiel (n°112/2020)

## ÉTUDE DE CAS 1: LE PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE CÔTIÈRE ET DE LA MER ADJACENTE (POOC\_M) DE L'ÎLE DE BOA VISTA (CABO VERDE)

Le POOC\_M s'applique dans la bande de territoire se situant à 3 milles nautiques dans la zone marine et à 1500 m dans la zone terrestre. Son objectif est la gestion et l'aménagement du littoral et de la mer adjacente dans lequel il impose une réglementation d'utilisation de la zone côtière (terre et mer), et une mise en place d'infrastructures pour une conservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Son élaboration a nécessité l'engagement des institutions étatiques, des ONG et de la société civile. Par ailleurs, il a harmonisé tous les outils de planification existants et a ordonné la révision de quelques plans d'aménagement de l'île. Il existe déjà des applications sur le terrain notamment l'appui à l'approbation des projets et l'autorisation de licences pour les nouvelles infrastructures. Le succès et l'acceptation de ce plan ont inspiré l'élaboration de 4 nouveaux POOC\_M<sup>1</sup>, sur financement MAVVA et de la Banque Mondiale.



Carte d'Aménagement de La Zone Côtière et de la Mer Adjacente de l'île de Boa Vista : Elle illustre le zonage et la réglementation des utilisations qui doivent se produire dans la zone côtière de Boa Vista, permettant la planification et la gestion adéquates de cette zone, ainsi que la préservation et la conservation des écosystèmes qui y coexistent.

<sup>1</sup> île du Maio (source : Arrêté ministériel no.37/2020 du 13 août ; et Projet de survie des tortues marines (WIACO, PRCM et MAVVA), île du Sal (source : Arrêté ministériel no.38/2020 du 13 août), île du Santiago (source : Arrêté ministériel no.37/2019 du 28 octobre) ; et São Vicente.

## ÉTUDE DE CAS 2: CADRE DE VEILLE ET D'ALERTE MULTIPARTITE

Les organisations de la société civile (Sénégal, Guinée-Bissau, Guinée, Mauritanie) ont mis en place des cadres de veille et d'alerte multipartite. Ils permettent de prendre en charge la problématique des infrastructures dans les écosystèmes côtiers sensibles afin de créer les conditions d'un dialogue permanent limitant les conflits entre communautés locales, politiques et investisseurs.

Par ailleurs, ils facilitent le partage des bonnes pratiques de gestion environnementale, le renforcement de la collaboration et des synergies entre parties prenantes afin d'éviter les doublons dans la mise en œuvre des projets de conservation des écosystèmes côtiers.

Ils permettront d'assurer la pérennisation des acquis à travers les synergies qu'ils incarnent en incluant toutes les parties prenantes.



Mise en place du cadre de veille et d'alerte à Fimela dans le Delta du Saloum au Sénégal en mai 2021

## ENSEIGNEMENTS SUR LES IMPACTS

L'élaboration et la mise en œuvre des outils de planification, de gestion et de réglementation ont eu lieu dans une démarche inclusive et participative ayant permis d'installer un cadre d'échange et de partenariat entre les acteurs de la société civile, les institutions étatiques, le secteur privé et les universités aux niveaux national et sous-régional.

En outre, l'engagement et le portage politique ont été déterminants pour atteindre les objectifs du projet, notamment pour améliorer le cadre législatif et réglementaire.

Par ailleurs, la lourdeur des procédures administratives et l'inadéquation des ressources financières avec les activités programmées n'ont pas permis une mise en œuvre efficiente des plans de travail et, par conséquent, ont affecté la réalisation de certains résultats.

Parmi les principales leçons apprises, nous pouvons citer entre autres :

1. Le dialogue et la mise en réseau entre acteurs (société civile, État, secteur privé, médias et universités) ont permis un enrichissement mutuel entre les parties prenantes dans une approche participative, notamment pour l'élaboration du POOC\_M et du MOOC<sup>2</sup>.
2. L'engagement et le portage politique ont été déterminants pour atteindre les objectifs du projet, notamment dans le vote des lois (exemple : adoption de la loi d'orientation pour l'aménagement durable des territoires contrairement au projet de loi sur le littoral au Sénégal).
3. L'approche des contrats tripartites a été une contrainte dans la réalisation des objectifs, du fait des retards de signatures et des désaccords entre les institutions étatiques impliquées.
4. L'inadéquation des ressources financières avec les activités programmées a entraîné des réaménagements dont les résultats n'apparaissent pas dans la capitalisation des acquis du projet (score card).
5. Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès des communautés et des décideurs ont permis une meilleure connaissance de la conservation des tortues marines, conduisant à une plus grande implication et à une participation active des communautés locales et à une synergie entre les différents intervenants.

<sup>2</sup> L'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) de Dakar en collaboration avec les Universités Atlantique du Cabo Verde et de Nouakchott ont développé des modules sur la problématique de la gestion des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'ouest. Le MOOC sur la gestion des impacts des infrastructures côtières sur les écosystèmes sensibles permet de mieux vulgariser ces modules.

## 4. LE PARTENARIAT ET LES PROCHAINES ÉTAPES

---

Les bonnes pratiques du projet seront répliquées pour mieux orienter les prises de décision en matière de conservation des écosystèmes côtiers sensibles. Les données de base seront capitalisées et les recommandations mises en œuvre. Le POOC-M de l'île de Boa Vista, par exemple, apporte de nombreuses contributions qui renforcent la loi sur les Études d'Impact Environnemental (EIE) ; mais également quelques points importants qui soutiennent l'Évaluation environnementale stratégique (EES).

Sur le plan juridique, il s'agira de continuer à influencer les processus législatifs et réglementaires déjà amorcés. Les EES réalisées et d'autres outils comme le géo-portail constituent des bases solides pour les prochaines planifications et guideront l'installation de nouvelles infrastructures. La mobilisation des acteurs (OSC, parlementaires, médias, réseau de gestionnaires des aires protégées) pour la conservation des écosystèmes facilitera le développement d'initiatives communes sur la mobilisation des ressources et sur la mise en œuvre des activités.

Les capacités techniques, matérielles et financières des acteurs seront renforcées, ce qui permettra de poursuivre le lobbying et le plaidoyer afin d'être plus efficaces dans la veille et le suivi des projets d'infrastructures.

À l'avenir, le partenariat se focalisera sur l'accroissement de la résilience des écosystèmes côtiers sensibles au changement climatique, notamment les solutions basées sur la nature. La mise en œuvre sera aussi élargie à la Gambie.

*“ Le partenariat a été un moyen efficace pour réussir de grandes choses.”*

Mamadou Diawara, ONG Guinée Ecologie/ Guinée

*“ L'aménagement du territoire et la protection de l'environnement constituent deux faces d'une même pièce qui doivent toujours dialoguer pour inscrire le développement dans la durabilité.”*

Baba Dramé, Direction de l'environnement et des établissements classés (DEEC)/Sénégal



Partenaires du OA5 (Institutions nationales, OSC, Institutions de recherche, ONG internationale, organisations régionales) réunis pour l'évaluation finale à Saly au Sénégal, octobre 2022